4 septembre 2007 **07.378**

Question Bernard Matthey

De l'utilité du téléphone portable

Les ambulanciers ont remarqué que très souvent lors d'accidents de route, les blessés ont un téléphone portable sur eux. Toutefois, lors des interventions, on ne sait pas qui joindre dans ces listes interminables de contacts. Les ambulanciers ont donc lancé l'idée que chacun rentre dans sa liste de contacts, la personne à appeler en cas d'urgence sous le même pseudonyme.

Le pseudonyme internationalement connu est ICE (= In Case of Emergency).

C'est sous ce nom qu'il faudrait entrer le numéro de la personne à contacter, utilisable par les ambulanciers, la police, les pompiers ou les premiers secours. Lorsque plusieurs personnes doivent être contactées, on peut utiliser ICE1, ICE2, ICE3, etc.

Facile à faire, ne coûte rien et peut apporter beaucoup.

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il serait utile de diffuser cette information auprès du grand public?